**Administration Communale** 

Séance du 30 mars 2015.-

de

# MORLANWELZ

#### ORDRE DU JOUR:

### Réf CC/15/3/19a/SO

19a. Plan de cohésion sociale – Rapport d'activités 2014 – Examen – Décision.-

**Sont présent(e)s**: M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, M. MATTIA Gerardo, Echevins, , M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,

M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme. VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

## Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu les articles L1122-17, L1122-19, L1122-20, L1122-26, L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation traitant de dispositions du Conseil communal;

Vu les articles L1123-3 et L1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation traitant de dispositions du Collège communal ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie;

Attendu le rapport d'activités 2014 établi par le PCS de Morlanwelz ;

Attendu que le rapport d'activités 2014 du Plan de cohésion sociale doit être rentré à la Région Wallonne pour le 31 mars 2015 ;

Attendu que le rapport d'activités 2014 du PCS a été soumis à l'approbation du Collège communal de la Commune de MORLANWELZ en date du 25 mars 2015 et de la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale en date du 27 mars 2015 ;

Attendu que le rapport d'activités 2014 du PCS doit être soumis à l'approbation du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ;

# **DECIDE**, à l'unanimité;

- D'approuver le rapport d'activités 2014.

En séance, jour que dessus. PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f., (s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président, (s) Ch. MOUREAU

# POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Directeur général f.f., J-L. LAMBRECHTS Le Bourgmestre, Ch. MOUREAU